



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04.2026

### No 02-2026 – Séance du 10 février 2026

#### Programme Ecologement – des économies d'énergies pour les locataires

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a décidé de soutenir le programme Ecologement sur le territoire communal en 2026.

Ce programme vise à réduire la consommation d'énergie dans les logements locatifs grâce à des visites personnalisées effectuées par des spécialistes en énergie. Ces visites d'une durée de 30 à 45 minutes en moyenne, permettent aux locataires de recevoir des conseils personnalisés et ciblés pour mieux gérer leur consommation de chauffage, d'eau chaude et d'électricité. Elles incluent également la mise en place immédiate de mesures simples telles que l'installation d'ampoules LED ou d'économiseurs d'eau.

Les propriétaires, régies et gérances immobilières peuvent inscrire leurs immeubles locatifs pour participer à cette mesure, tout comme les propriétaires en PPE. La condition principale est que l'immeuble compte au minimum trois logements. Une fois les immeubles inscrits, les visites sont organisées avec les locataires volontaires qui ont donné leur accord.

Le coût d'une visite est en moyenne d'environ CHF 240.-. Le canton de Vaud prend en charge 50 % de ce montant et la commune de Blonay – Saint-Légier apporte un soutien complémentaire de 25 % aux propriétaires ou gérances immobilières qui inscrivent un ou plusieurs bâtiments situés sur le territoire communal. Ainsi, le coût final pour le propriétaire est d'environ CHF 60.- par visite, soit 25 % du coût total.

Ce programme bénéficie directement aux locataires et s'inscrit dans une démarche globale visant à réduire la consommation d'énergie sur le territoire communal.

Les propriétaires et gérances intéressés peuvent contacter l'entreprise Climat Nature, partenaire agréé par le canton DGE-DIREN, par courriel à l'adresse [info@climatnature.ch](mailto:info@climatnature.ch), au plus tard d'ici au 23 février 2026.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la commune : <https://www.blonay-saint-legier.ch/energie>. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez également les adresser par e-mail à [durabilite@bstl.ch](mailto:durabilite@bstl.ch).

Merci de votre attention.



Blonay, le 13 janvier 2026

Délégation municipale : Mme Sarah Lisé

Copie au bureau du Conseil communal